

CRÈME NETTOYANTE COSMOKLAR

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 1 de 7

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur du produit : **CRÈME NETTOYANTE COSMOKLAR**

Code(s) du produit : Détergent

Usage du produit : Produit de nettoyage / Détergent.

Famille chimique : Mélange.

Nom et adresse du fournisseur/distributeur:

Ferco Ferrures de bâtiment

2000, rue Berlier
Laval, QC, Canada
H7L 4S4

No de téléphone d'information

: (514) 973 1437

No. de téléphone en cas d'urgence

: Pas disponible.

Nom et adresse du fabricant:

Consulter le fournisseur

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Renseignements SIMDUT: Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada. Il ne respecte aucun critère de classification d'un produit contrôlé tel que fourni par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:
Risque chronique pour la santé.

Aperçu des urgences : Liquide blanc cassé. Odeur agréable.
Avertissement! Peut irriter les voies respiratoires. Peut causer une légère irritation de l'oeil. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Inhalation : En cas de formation de buées, l'inhalation peut causer une irritation modérée pour le nez, la gorge et la voie respiratoire.

Peau : Le contact direct avec la peau risque de causer peu ou pas d'irritation.

Yeux : Peut causer une légère irritation de l'oeil.

Ingestion : L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée.

Effets nocifs chroniques éventuels

: La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

Statut de cancérigène : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets potentiels sur l'environnement

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Glycerol	56-81-5	1.00 - 5.00

CRÈME NETTOYANTE COSMOKLAR

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 2 de 7

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent.
- Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable en conditions de manutention normales. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Ininflammable.

Propriétés comburantes

- : Aucun à notre connaissance.

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

Moyen d'extinction approprié

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la brume ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; Acroléine.

Évaluation NFPA

- 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
- : Santé: 0 Incendie: 0 Instabilité: 0 Autres dangers: aucun

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Porter un équipement de protection adéquat. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Nettoyage des déversements

- : Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites

- : Aucun à notre connaissance.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

CRÈME NETTOYANTE COSMOKLAR

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 3 de 7

Manutention sécuritaire : Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver avec de l'eau et du savon après la manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Éviter le contact avec des agents oxydants forts. Ouvrir le bouchon avec précaution. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C (59 - 77°F).

Substances incompatibles : Agents oxydants forts (ex: peroxyde d'hydrogène, acide nitrique) et acides forts.

Matériaux d'emballage spéciaux

: Pas disponible.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Ingrédients	ACGIH TLV		OSHA PEL	
	TWA	STEL	PEL	STEL
Glycerol	10 mg/m ³ (brouillard)	P/D	15 mg/m ³ (poussière totale) 5 mg/m ³ (respirable) (brouillard)	P/D

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser une ventilation mécanique suffisante pour maintenir les limites d'exposition inférieures aux TLV.

Protection respiratoire

: Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Demandez conseil aux spécialistes en protection respiratoire.

Protection de la peau

: Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes de sécurité ou lunettes selon besoins pour le travail.

Autre équipement de protection

: Douche d'urgence et douche oculaire devrait être à proximité. Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide.	Apparence	: blanc cassé
Odeur	: Odeur agréable.	Seuil olfactif	: P/D
pH	: ~ 7		
Point d'ébullition	: P/D	Densité relative	: 1,36 @ 20°C (68°F)
Point de fusion/de gel	: P/D	Coefficient de répartition eau/huile	: P/D

CRÈME NETTOYANTE COSMOKLAR

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 4 de 7

Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F) : 17,3	Solubilité dans l'eau : Miscible
Densité de vapeur (Air = 1) : P/D	Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1) : P/D
Composés organiques volatils (COV) : P/D	Matières volatiles (% en poids) : P/D
Point d'éclair : Pas disponible.	Température d'auto-inflammation : P/D
Point d'éclair, méthode : Pas disponible.	Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.) : P/D
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.) : P/D	Retour de flamme observé : S/O
Distance de projection de la flamme : S/O	

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité/Réactivité	: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation dangereuse	: Ne se produira pas.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues.
Substances à éviter et incompatibilité	: Matières incompatibles (voir Section 7).
Produits de décomposition dangereux	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Organes cibles	: Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.
Voies d'exposition	: <i>Inhalation</i> : OUI <i>Absorption cutanée</i> : NON <i>Peau & Yeux</i> : OUI <i>Ingestion</i> : OUI
Données toxicologiques	: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Composants</u>	<u>CL₅₀(4hr)</u>	<u>DL₅₀</u>	
	<u>inh, rat</u>	<u>(Orale, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Glycerol	P/D	12 600 mg/kg	23 000 mg/kg

Statut de cancérigène	: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérigènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
Effets sur la reproduction	: Aucun à notre connaissance.
Téragénicité	: Aucun à notre connaissance.
Mutagénicité	: Aucun à notre connaissance.
Épidémiologie	: Pas disponible.
Sensibilisation à la matière	: N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
Substances synergiques	: Pas disponible.
Propriétés irritantes du produit	: Faible.
Autres dangers importants	: Aucun à notre connaissance.
Maladies aggravées par une surexposition	: Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
--------------------	--

CRÈME NETTOYANTE COSMOKLAR

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 5 de 7

- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Persistance : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Potentiel de bioaccumulation : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Effets nocifs divers sur l'environnement : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.



Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
Canada (TMD)	Aucun(e).				
Renseignements supplémentaires					
Les États-Unis (DOT)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).				
Renseignements supplémentaires					

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

CRÈME NETTOYANTE COSMOKLAR

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 6 de 7

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou autre effet nocif sur la reproduction.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Glycérine (MA, MN, NJ, PA, RI).

Renseignement international:

Renseignements SIMDUT:

Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada. Il ne respecte aucun critère de classification d'un produit contrôlé tel que fourni par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Mélange. Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Classification SIMD * - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie
Santé : * 1 Inflammabilité : 0 Réactivité : 0

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
NFPA: National Fire Protection Association
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2010.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CChInfoWeb 2010 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists version du octobre 2006.
6. California Proposition 65 List version du 5 février 2010.

CRÈME NETTOYANTE COSMOKLAR

Date de préparation de la FDS (jj/mm/aaaa): 01/03/2010

Page 7 de 7

<p>Préparée pour : Ferco Ferrures de bâtiment 2000, Rue Berlier Laval, Qué (Canada), H7L 4S4 Veuillez faire parvenir toutes demandes à : Ferco Ferrures de bâtiment.</p>	
<p>Préparée par : ICC Centre de Conformité Inc. http://www.thecompliancecenter.com</p>	 <p>Spécialistes en réglementations sur les marchandises dangereuses</p>

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par Ferco Ferrures de bâtiment et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Ferco Ferrures de bâtiment n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et Ferco Ferrures de bâtiment.

Date de la préparation (jj/mm/aaaa)

: 01/03/2010

FIN DU DOCUMENT